

## *36ème Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2003*

26 juin 2003 - HOTEL\*\*\*THALASSOTHERAPIE de PORT-FREJUS

### **1 - ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie chaleureusement de leur présence.

### **2 - FEUILLE DE PRESENCE ET DECOMPTE DES POUVOIRS - QUORUM**

La feuille de présence est émargée et les pouvoirs décomptés. Il est constaté que le quorum est atteint et que l'assemblée, conformément à ses statuts, peut valablement délibérer de l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **3 - Mr LAVOUTE : RAPPORT FINANCIER**

Mr LAVOUTE donne lecture du rapport financier 2002, qui fait état d'un bilan positif et qui est voté à l'unanimité des adhérents présents et/ou représentés.

#### **4 a) - RENOUELEMENT DE MANDATS DES ADMINISTRATEURS :**

- Mr Aymar de BAGNOLO, Président de LACOVAR :

Les adhérents votent à l'unanimité sa réélection pour une durée de 3 ans.

- Mme Françoise BASLE, administrateur délégué pour Roquebrune et Saint-Aygulf :

Les adhérents votent à l'unanimité sa réélection pour une durée de 3 ans.

- Mr Franck de BAGNOLO, administrateur chargé de missions :

Les adhérents votent à l'unanimité sa réélection pour une durée de 3 ans.

- Mr René LAVOUTE, Trésorier :

Les adhérents votent à l'unanimité sa réélection pour une durée de 3 ans.

#### **4 b) - ELECTION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS :**

- Mme Jacqueline ARMINGAUD, Secrétaire Général :

Les adhérents votent à l'unanimité son élection pour une durée de 3 ans.

- Mr Jean-Louis LE MOAL, administrateur délégué pour Agay et la gestion informatique.

Les adhérents votent à l'unanimité son élection pour une durée de 3 ans.

- Mr Jean-Pierre MALLE, membre des commissions de l'environnement de Fréjus et de Saint-Raphaël

Les adhérents votent à l'unanimité son élection pour une durée de 3 ans.

- Mr Jean-Paul VIEU, administrateur chargé de la mer

Les adhérents votent à l'unanimité son élection pour une durée de 3 ans.

## **5 - PRESENTATION DU BUREAU EXECUTIF DE LACOVAR 2003/2004**

Le président, Mr Aymar de BAGNOLO, membre de la commission des services publics et de la commission de l'affichage de Saint-Raphaël, membre de la commission consultative des Services Publics de la Communauté d'Agglomération.

Le vice-président, Mr Michel GOUTARD, membre des commissions d'urbanisme de Fréjus et de Saint-Raphaël.

Le trésorier, Mr René LAVOUTE.

Le secrétaire général, Mme Jacqueline ARMINGAUD.

Le secrétaire général adjoint, Mme Marie-Jeanne RENAUT

L'administrateur, Mr André COMBALAT, membre de la commission consultative du SITOM.

L'administrateur chargé des carrières, Mr Jean LIGNON, membre de la commission d'urbanisme de Saint-Raphaël.

L'administrateur, Mr Jean-Pierre JOYEUX, membre du comité de gestion des étangs de Villepey.

L'administrateur délégué pour Roquebrune et Saint-Aygulf, Mme Françoise BASLE.

L'administrateur chargé de missions, Mr Jean-Pierre MALLE, membre des commissions de l'environnement de Fréjus et de Saint-Raphaël.

L'administrateur délégué pour AGAY et le site Internet, Mr Jean-Louis LE MOAL.

L'administrateur chargé de la Mer, Mr Jean-Paul VIEU.

## **6 - MESSAGE DU PRESIDENT**

- Le conseil et moi-même tenons à remercier, tout particulièrement, Mr Le Député Maire de Saint-Raphaël, Georges GINESTA, pour la mise à disposition du local situé à la passerelle de la gare SNCF de Saint-Raphaël.

En effet, ce bureau nous permet d'organiser plus facilement nos réunions de conseils d'administration, de centraliser tous les dossiers, d'installer les équipements informatiques nécessaires à une gestion moderne de l'Association et d'assurer une permanence, deux matinées par semaine, chaque lundi et jeudi de 9H30 à 12H00, pour recevoir les adhérents et le public. Encore merci, Monsieur le Député - Maire.

- Avant de commenter brièvement l'activité développée par LACOVAR, depuis la dernière assemblée de juillet 2002 et durant cette année 2003, je tiens à vous rappeler la nouvelle réflexion fondamentale, qui est celle du conseil et de moi-même, à savoir le rôle que nous entendons jouer pour la défense de l'environnement. Je vous relirai simplement la lettre que nous avons adressée à tous nos adhérents et qui résume notre pensée :

Quelle ville et quel environnement voulons nous pour demain ?

A l'heure actuelle, les Maires des communes possèdent, dans le cadre de la nouvelle loi de décentralisation, un grand pouvoir de décision dans des domaines qui touchent étroitement notre environnement et notre cadre de vie, qui seront à long terme ceux de nos enfants et petits enfants.

LACOVAR se veut être une force de proposition, critique s'il le faut, auprès des Elus et de tous les décideurs publics dont les Maires ainsi qu'auprès de leurs Adjoints et de leurs services, afin de les éclairer sur les souhaits et les inquiétudes des habitants que nous sommes.

Il est important d'apporter aux Elus et décideurs, une réflexion responsable sur le futur que nous voulons et il semble que ceux-ci souhaitent cette contribution et l'apprécient.

Cette démarche permet de traiter en amont les problèmes et ainsi de limiter, de manière simple et efficace, les atteintes à l'environnement et à notre cadre de vie.

Nous vous rappelons que la tradition et les statuts de LACOVAR, garantissent l'indépendance de notre Association et lui interdisent toute appartenance politique, ce qui est important.

Vos suggestions et votre soutien permettent à LACOVAR de peser positivement sur l'avenir de notre cadre de vie et de réfléchir ensemble à ce que nous voulons qu'il soit.

J'ajoute : Plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces, dites le autour de vous.

Je rappelle que plusieurs administrateurs et moi-même, participons à diverses commissions extra-municipales et vais vous en donner la liste :

Le président, Mr Aymar de BAGNOLO, membre de la commission des services publics et de la commission de l'affichage de Saint-Raphaël, membre de la commission consultative des Services Publics.

Le Vice-Président, Mr Michel GOUTARD, membre des commissions d'urbanisme de Fréjus et de Saint-Raphaël.

L'administrateur, Mr André COMBALAT, membre de la commission consultative du SITOM.

L'administrateur chargé des carrières, Mr Jean LIGNON, membre de la commission d'urbanisme de Saint-Raphaël.

L'administrateur, Mr Jean-Pierre JOYEUX, membre du comité de gestion des étangs de Villepey. (propriété du conservatoire du littoral)

L'administrateur chargé de missions, Mr Jean-Pierre MALLE, membre des commissions de l'environnement de Fréjus et de Saint-Raphaël.

**7 - RAPPORT MORAL :** Sur nos activités nombreuses et diverses, je ne citerai que les dossiers qui nous paraissent d'un intérêt général et je commencerai par :

#### ***La Plaine agricole de l'Argens :***

La vente de bonne terre arable et les décharges sauvages continuent de plus belle, malgré l'action menée depuis trois ans et les alertes, maintes fois envoyées, à Mr le Préfet du Var.

Pendant la réunion en préfecture à laquelle assistait Mr COMBALAT, administrateur de LACOVAR, le 5 juillet 2002 a été évoquée la circulaire ministérielle du 15 février 2000, relative à la planification de la gestion départementale des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics et à cette occasion il a été rappelé que la gestion de ces déchets est de la responsabilité des personnes morales ou physiques qui les produisent. Mr le Préfet a précisé que les enjeux de ce plan sont très importants car les tonnages à traiter sont supérieurs à ceux des déchets ménagers et assimilés.

Nous constatons qu'en ce qui concerne la plaine agricole de la basse vallée de l'Argens, le phénomène n'a pas cessé... Les services de la préfecture ont été relancés, une fois encore !

J'en profite pour remettre à Mr le Député du VAR une question au gouvernement à ce sujet.

Dernièrement suite à de nombreuses plaintes de riverains, nous avons constaté qu'une centrale à béton, nouvellement installée sur la commune de Puget, en limite de la plaine agricole, déverse des laitances et des déchets divers dans un ruisseau se jetant dans la Garonnette avec des risques de pollution de la nappe phréatique. LACOVAR rappelle que la nappe phréatique alimente, entre autre, la station de pompage pour l'eau de la ville.

FREJUS : P.L.U. (plan local d'urbanisme) et S.C.O.T. (schéma de cohérence territoriale).

SAINT-RAPHAEL : P.L.U. et S.C.O.T.

En particulier, pour ces deux communes, en application des lois 78-753 du 17 juillet 1978 et 2000-1208 du 13 décembre 2000, LACOVAR intervient, en tant qu'association agréée, par arrêté préfectoral du 22 mars 1978, dans l'élaboration des P.L.U. et S.C.O.T., par consultations, avis et débats, dans les opérations d'aménagements urbains et autres projets de ces collectivités.

### **Ferme aquacole :**

Suite aux diverses interventions de LACOVAR, dues aux plaintes répétées des riverains du front de mer de Santa Lucia, M. le Directeur des Affaires Maritimes a fait constater les diverses infractions commises par l'exploitant et notamment, la très importante augmentation de la surface et du volume d'exploitation, passée de 1.718 m<sup>2</sup> à 10150 m<sup>2</sup>, sans autorisation.

Cette exploitation en zone urbaine et touristique est polluante tant par ses déchets organiques que par son impact visuel, de plus, la ferme constitue un danger pour la navigation nocturne car non signalée.

LACOVAR précise qu'elle n'est pas contre l'exploitation des fermes aquacoles à condition que leurs localisations et fonctionnements soient dans des lieux non urbanisés ni de très forte fréquentation touristique et maritime.

Ces diverses infractions de l'exploitant ont fait l'objet d'une plainte de la part des services de l'Etat, transmise au Tribunal de Grande Instance de Draguignan. Le bureau de LACOVAR, lors de sa réunion du 5 mai 2003, a décidé de se porter partie civile dans cette affaire avec le concours d'un Avocat et a fait procéder à des analyses, par des laboratoires spécialisés, confirmant la pollution.

Lors d'une plongée sous marine, Mr VIEU a recueilli des échantillons. Les analyses ont montré une concentration des phosphates 14 fois plus importante que la normale. Un recours au tribunal sera sans doute nécessaire.

### **Friche en béton au Dramont :**

Depuis plusieurs années, LACOVAR se préoccupe de la nuisance occasionnée par cette construction inachevée, qui représente un danger pour le public et pollue visuellement un des plus beaux sites de la corniche d'Or.

Par délibération du conseil municipal, la ville de Saint-Raphaël a demandé aux services des Domaines de déterminer le prix de cette parcelle.

LACOVAR attend les suites de cette affaire avec confiance.

**Site Internet, [www.lacovar.com](http://www.lacovar.com) :**

Nous rappelons à nos adhérents et au public que notre site Internet est actualisé en 2003 et permet de suivre l'évolution des différentes actions en cours de LACOVAR.

**Var Nature Environnement (V.N.E.) :**

Le mouvement associatif de notre département a subi des modifications, suite à l'assemblée de l'Union Départementale Vie et Nature du Var (U.D.V.N.83) du 6 octobre 2001, cette assemblée a décidé de se séparer de l'Union Régionale du Sud-Est Vie et Nature (U.R.V.N.). A la demande des autres instances départementales de la région PACA, en concertation avec l'association des amis de la presqu'île de Giens et de l'association Environnement Méditerranée de la Seyne, il a été décidé de créer une nouvelle structure représentative des associations du département du Var, à savoir : Var Nature Environnement ( V.N.E.), association loi 1901, déclarée en Préfecture du Var le 24 septembre 2002.

LACOVAR rappelle l'importance d'un réseau associatif structuré, selon l'organigramme : Fédération Nationale Environnement Paris (F.N.E.Paris) - Union Régionale Environnement Aix en Provence (U.R.V.N.), affiliée F.N.E. et Var Nature Environnement (V.N.E.) regroupant les associations du Var. LACOVAR représente V.N.E. pour l'Est du département.

Le réseau depuis Paris est ainsi reconstitué et il est souhaitable que les associations du Var rejoignent Var Nature Environnement dont le siège est à Hyères, 13 allée des Washingtonias 83400 Hyères, Président : Mr Jean-Louis BANES.

**Parking BONAPARTE :**

Comme vous le savez, LACOVAR a exprimé un avis très favorable au projet d'agrandissement du parking BONAPARTE, soumis à enquête publique. En effet, ce projet est exactement dans la droite ligne des objectifs de LACOVAR, tels qu'ils sont définis par ses statuts : préserver les sites de la Corniche d'Or Varoise et de l'Estérel, défendre la faune et la flore maritime et terrestre, préserver l'ambiance de vie au maximum.

Remplacer un parking, plutôt inesthétique, par une dalle très peu élevée et portant un jardin, ne perturbe, ni les sites, ni la flore, ni la faune, ni l'ambiance de vie (bruit, pollution, etc. ), bien au contraire.

Bien que le nouveau parking soit d'une capacité deux fois plus importante que celle de l'ancien parking, il est clair que le nouveau trafic automobile demeurera dans des limites raisonnables et qu'il sera négligeable vis à vis de l'ensemble de la circulation dans ce secteur. On peut même espérer qu'il atténuera les mouvements de voitures qui, n'ayant pas trouvé de place, tournaient longuement dans le centre ville pour en

chercher une autre. Cela compensera largement l'accroissement de circulation engendré par l'augmentation de capacité du nouveau parking.

L'avis de LACOVAR serait tout autre, si le nouveau parking avait été réalisé en comblant l'espace maritime sur lequel il va être aménagé. Ce comblement existe depuis plusieurs dizaines d'années et il serait irréaliste d'envisager un retour à l'état antérieur. Dans ces conditions, le projet en cours de réalisation, tire le meilleur parti possible d'une situation existante, pour regrettable qu'elle soit.

LACOVAR rappelle qu'il est impératif que la finition de la partie émergée de l'enrochement qui protégera le parking contre les assauts de la mer, soit en " écailles de tortues ", comme l'épi se terminant à l'Est de la plage du Veillât. En effet, l'emplacement de cet enrochement est tel qu'il sera impossible d'empêcher le public, et notamment les enfants, d'y aller et surtout de courir dessus avec des risques d'accidents importants, ce qui pourrait engager la responsabilité de la Ville (cf. le Maire d'Ouessant et ses falaises).

LACOVAR recommande que, comme l'ancien parking, le futur parking demeure gratuit hors de la saison estivale. En effet, un parking gratuit sera à la fois un élément important d'animation du centre ville et un facteur de lutte contre l'encombrement du centre par les voitures qui stationnent ou cherchent à stationner. Rien n'est pire, pour une collectivité, qu'un parking payant qui demeure presque vide.

LACOVAR préconise aussi que pour réduire efficacement les difficultés de circulation vers l'entrée du nouveau parking, l'aménagement retenu soit celui adopté depuis très longtemps à l'entrée du vaste parking souterrain de la Place d'Armes à TOULON : la file d'attente à l'entrée du parking, est placée à l'extérieur du parking, mais hors de la circulation.

Par ailleurs, on remarque partout une mode furieuse de planter des palmiers chaque fois qu'une collectivité territoriale fait (à juste titre) planter des arbres quelque part. Il existe pourtant d'autres essences d'arbres, bien adaptées au climat, lesquelles ont de surcroît l'avantage de répandre une ombre agréable en période estivale (voir les arbres plantés le long de la corniche Roland Garros ou sur le terre-plein Beau Rivage). Si LACOVAR n'est pas opposé aux palmiers, dont la présence est agréable et esthétique, nous sommes un peu réticents " au tout palmiers ".

Affaire GOMECO et ONYX au MUY.

Suite à des plaintes de nos adhérents, nous sommes intervenus auprès de Monsieur le Maire du Muy, Hubert ZEKRI, qui nous a reçus très aimablement et nous a transmis, dernièrement, suite à notre visite, un dossier complet sur cette affaire.

Il s'agit d'une industrie de retraitement de déchets papiers et surtout de pneumatiques, située à l'entrée du Muy, sur la RN7 et en bordure des voies de chemin de fer, dont les exploitants ne respectent pas la réglementation.

Les nuisances sont importantes (bruits, odeurs, pollution du sol, etc.) et il y a un danger évident pour environ 1500 riverains.

On ne saurait imaginer les conséquences dramatiques d'un incendie, avec les blocages de la ligne VINTIMILLE-PARIS et de la RN7 et des risques certains pour les riverains.

Mr GOUTARD étudie actuellement les dossiers étant donné que ONYX n'a pas l'autorisation d'exercer son exploitation à la suite d'un arrêté préfectoral.

## **8 - INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL GOUTARD**, Vice-Président, sur les documents d'urbanisme de FREJUS et de SAINT-RAPHAEL

La nouvelle loi SRU et ses applications, nécessitent la mise en état du PLU et du SCOT. Le dossier de Fréjus est le plus avancé. Il faut préserver l'environnement et le caractère boisé de certains endroits malgré les projets d'urbanisation.

## **9 - INTERVENTION DE MONSIEUR ANDRE COMBALAT**, sur les déchets.

Deux observations sont à mentionner concernant la mise en cause de la législation en matière de traitement des déchets.

L'aspect collecte des déchets ménagers où nous constatons, avec satisfaction, que les principales communes de notre région, ont abordé et réalisé les opérations de collecte conformément aux exigences réglementaires dans les délais prévus. Ce qui, au moins dans les principales agglomérations requiert notre approbation d'autant que les conditions géographiques urbanistiques et sociales sont très disparates et engendrent par là même, des particularismes certains : éloignement, zones pavillonnaires nombreuses, et surtout, un gonflement spectaculaire de la population à certaines époques de l'année, ce qui est très spécifique de la zone concernée.

L'aspect traitement proprement dit où nous avons plaisir à souligner le caractère fructueux de nos relations avec le syndicat intercommunal et son Président Mr ETIENNE auquel nous adressons nos remerciements pour sa collaboration avec la commune dans laquelle nous sommes représentés : bien entendu, ce deuxième aspect de la question examinée reste encore loin d'être résolu compte tenu des difficultés qu'il représente tant au plan technique, qu'humain et écologique. Nous y reviendrons en temps voulu.

## **10- INTERVENTION DE MONSIEUR FRANCOIS BERTHOLON**, secrétaire général de l'U.R.V.N., sur l'Energie.

Monsieur BERTHOLON fait un exposé très clair et très riche sur l'évolution des énergies. Il étudie trois points :

- Homme et Energie
- Ressources et Besoins
- Energie et Environnement

Ce problème des Energies entraîne fatalement des guerres, car pour s'imposer, il faut employer la force. Dans 50 ans, la population mondiale sera de 60 milliards. Les besoins seront donc considérables : l'équilibre du monde sera détruit. Mr BERTHOLON énumère les diverses énergies de remplacement actuelles : le vent, le soleil et les rayons solaires. Il y a du pétrole pour environ 30 ans. Les réserves en gaz naturel sont immenses. Les énergies renouvelables comme l'énergie produite par les éoliennes peuvent atteindre 40 %. Quant à l'énergie nucléaire, on peut considérer que les ressources en uranium sont relativement limitées. L'avenir véritable sera dans la

fusion solaire qu'il faut tenter de reconstituer. Les pays développés (les pays occidentaux et le Japon) doivent réaliser des économies ; on peut en effet récupérer 50% sur le chauffage soit un tiers d'économie. Quant aux transports, à court terme, les études entreprises sur les gaz d'échappement, devraient pouvoir améliorer la consommation et la pollution des véhicules.

**11 - INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-PAUL VIEU**, sur le projet de sentier sous-marin et la future réserve marine du Cap Roux.

Sentier sous-marin à Saint-Raphaël:

Il s'agit d'un sanctuaire littoral sub-aquatique, préservé de toute prédation sur le modèle du parc national de Port-Cros et ouvert au public en visite guidée ou libre avec masque, palmes et tuba.

LACOVAR est très favorable à ce projet et soutient l'action de la ville de Saint-Raphaël, car cela se traduit par une action écologique, pédagogique (découverte des fonds sous-marins, faune et flore), valorisante du patrimoine littoral et certainement une initiative importante pour l'aspect touristique et l'image de marque de Saint-Raphaël.

Evoqué par la ville de St Raphaël en 1997, ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité sur le site de la Pescade en 98/99 mais n'a pas abouti. Repris en 2000/2001, ce projet de sentier (palmes masque, tuba), soutenu et vivement encouragé par LACOVAR en raison de son caractère écologique et pédagogique à forte valeur touristique ajoutée par sa labellisation du littoral, a obtenu un large consensus sur le site de la pointe de Boulouris. Il appartient maintenant aux décideurs de la Municipalité de concrétiser cette intention hautement souhaitable.

Réserve marine du Cap-Roux :

Cette initiative de la Prud'homie de St Raphaël - que pêcheurs professionnels et administrations préfèrent dénommer CANTONNEMENT - concerne une ligne de côte d'environ 5 km de long jusqu'à l'isobathe des 100 mètres de la pointe de l'observatoire ( Le Trayas) à la limite du département des Alpes Maritimes.

Déterminé, en accord avec la Prud'homie de Cannes, approuvé et soutenu par la Direction Départementale des affaires maritimes, le dossier avance normalement dans sa phase administrative et devrait logiquement devenir effectif au début de 2004.

LACOVAR ne peut qu'applaudir à cette décision.

**12- INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS BANES**, Président de VNE 83 (Var Nature Environnement ).

Mr BANES , ancien Maire-Adjoint de la ville d'Hyères, Président de V.N.E., présente la Charte Environnement de sa ville qui induira le vote d'un budget. Il participe à toutes les commissions " Environnement " des associations agréées. Il souhaite, aussi, que des concertations réunissant les agriculteurs, les associations et certaines entreprises privées soient organisées afin d'éviter des procédures judiciaires trop importantes.

Au sujet de Natura 2000, Mr BANES , dans le cadre de V.N.E, souhaite organiser un colloque avec le professeur MENEZ.

Mr BANES suggérera au Conseil d'Administration de V.N.E., la mise en place d'un office central pour suivre tous le P.V. divers en concertation avec les élus. Il préconise une sensibilisation à l'Environnement en partenariat avec l'Education Nationale.

**13 - INTERVENTION de Monsieur Michel REYNAUD-PALIGOT**, Vice-Président UDVN 06, sur la charte de l'environnement de la ville de CANNES.

Une quarantaine d'associations traitant de l'Environnement, traitant de nuisances diverses, se sont regroupées en Chambre d'Environnement.

La Municipalité s'est intéressée au projet en février 2003.

Afin de faire participer le plus grand nombre de cannois possible, cet ensemble s'est adressé à un cabinet conseil, formé aux techniques de groupe.

La synthèse des études devrait aboutir prochainement à la création de la Charte de l'Environnement de la ville de Cannes.

#### **14- INTERVENTION DES ELUS :**

##### **Fréjus :**

Monsieur le Général ACCARY, Premier Adjoint et représentant le Maire de la Ville de Fréjus, avait déjà connaissance des différents problèmes exposés ; il reste, néanmoins, ouvert à toutes les propositions.

##### **Saint Raphaël :**

Monsieur Georges GINESTA, Député du Var et Maire de la Ville de Saint- Raphaël, remercie LACOVAR pour son implication positive dans les dossiers de la ville notamment pour le Parking Bonaparte. Il évoque le problème du stationnement en ville, cette question lui tenant particulièrement à cœur, Monsieur G.GINESTA poursuivra son action qui devrait aboutir, dans 5 ans, à la création de 1320 places de stationnement gratuites.

Monsieur G. GINESTA donne quelques informations sur différents points :

L'utilisation de la climatisation dans les véhicules augmente la consommation de 30% et donc, d'autant la pollution !

Energie : l'EDF ne sera plus obligée d'acheter l'énergie électrique produite par d'autres techniques comme les éoliennes .

Monsieur Le Président CHIRAC va faire intégrer à la Constitution, la Charte de l'Environnement votée à l'Assemblée Nationale le 25 juin. Il précise que ces problèmes sont maintenant d'ordre mondial.

Au sujet de la Plaine de l'Argens, Monsieur G.GINESTA va proposer une question écrite au Ministre de l'Environnement, suivant la demande qui lui a été remise durant cette assemblée par le Président de LACOVAR, Monsieur AYMAR de BAGNOLO.

#### **15 - QUESTIONS DIVERSES :**

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président de LACOVAR, Monsieur AYMAR de BAGNOLO, remercie chaleureusement l'ensemble des participants et plus particulièrement les Elus et leurs Adjoints ainsi que VAR MATIN et rappelle que pour 2003, LACOVAR restera vigilante sur le respect de la réglementation et la protection de l'environnement.

Le Président  
**AYMAR de BAGNOLO**